



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 03 JUIN 2021

Le jeudi 03 juin 2021 à 09 heures 30, les membres de l'association « Fédération nationale des institutions de santé et d'action sociale d'inspiration chrétienne », dont le siège social est à Paris 6^{ème}, 3 rue Duguay-Trouin, se sont réunis en assemblée générale ordinaire en visioconférence, compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19.

La session initialement prévue les 27 et 28 janvier 2021 en présentiel à l'Enclos Rey à l'association Chemins d'Espérance a été décalée au 03 juin 2021, compte-tenu également du contexte sanitaire et se tiendra en visioconférence à la suite de l'Assemblée Générale.

Il a été comptabilisé chaque membre présent, tout au long de la visioconférence, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

M. Alain Rondepierre préside la séance en sa qualité de président de l'association ; M. Christian Maujean est secrétaire de séance en sa qualité de trésorier de l'association.

Le président constate que la CORREF, membre de droit, est représentée et que les membres présents et représentés sont au nombre de 61 (49 présents et 12 pouvoirs) soit au moins la moitié des membres de la Fédération qui comptabilise 93 adhérents au total. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle le programme de la journée :

09 h 15 **Accueil**

09 h 30 **Assemblée Générale Ordinaire :**

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 novembre 2020,
- Rapport moral et d'activités de l'année 2020,
- Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice 2020 et affectation du résultat,
- Quitus au conseil d'administration,
- Cotisations 2022,
- Désignation de Pascal Duperray, Directeur Général de la Fondation de Saint-Jean de Dieu en qualité d'administrateur.

10 h 30 **Projet de loi confortant le respect des principes de la République :**

- Point juridique,
- Dispositif d'alerte en cas d'interprétation abusive de la loi par les administrations publiques.

11 h 00 **Session : Comment les valeurs fondatrices de nos institutions ont aidé les établissements à passer la crise sanitaire ?**

- 11 h 15 : Introduction par Julie Micheau, Consultante : le vécu de la crise sanitaire dans les résidences de l'Association Monsieur Vincent,
- 11 h 45 : Introduction par Marie-Dominique Trébuchet, Théologienne, Moraliste, Directrice de l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses à l'Institut Catholique de Paris : les valeurs chrétiennes à l'épreuve de la crise sanitaire,
- 12 h 15 : Débat et règles du jeu pour les réunions de groupes l'après-midi,
- 13 h 45 : changes par groupes,
- 15 h 30 : Restitution en plénière,
- 17 h 00 : Synthèse par Marie-Dominique Trébuchet.

17 h 30 **Conclusion**

Le dossier remis par mail aux participants comprend :

- L'ordre du jour,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 novembre 2020,
- Le rapport moral et d'activités 2020,
- Le rapport financier 2020,
- Le compte de résultat et le bilan 2020,
- Le bulletin de cotisations 2021.

Résolution 1

Alain Rondepierre, président, fait part du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue l'année dernière, le 05 novembre 2020.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 2

Alain Rondepierre, président, donne lecture du rapport moral et d'activités de l'année 2020.

>>Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 3

Christian Maujean, trésorier, donne lecture du rapport financier, présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020. Le résultat de l'exercice 2020 est affecté au report à nouveau.

>>Les trois documents sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 4

Il est donné quitus au conseil d'administration.

>> Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 5

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reconduire en 2022 le tarif des cotisations appliqué en 2021.

>> Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution 6

Il n'y a pas de mandats d'administrateurs à renouveler cette année ni de démissions à acter.

L'Assemblée Générale désigne Pascal Duperray, Directeur Général de la Fondation Saint-Jean de Dieu en qualité d'administrateur.

>> Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Conclusion

Le Président remercie toutes les personnes présentes : les administrateurs de la Fnisasic, les adhérents et les participants ainsi que les intervenantes.

La séance est levée à 10 h 30.

Suite à l'Assemblée Générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance.

A l'issue de l'Assemblée Générale, se sont tenus le **débat sur le « projet de loi confortant le respect des principes de la République »** ainsi que la **session annuelle de la Fnisasic** sur le thème : **« comment les valeurs fondatrices de nos institutions ont aidé les établissements à passer la crise sanitaire ? »**

La journée s'est terminée à 17 h 30.

Le secrétaire

Le président

Christian Maujean

Alain Rondepierre